

ECHOS DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 10 SEPTEMBRE 2009

Suite au courrier communiquant au demandeur le nom de son **CONSEILLER REFERENT**, deux problèmes ont été identifiés et soulevés par les Organisations Syndicales :

- 1) Les collègues ex-RAC perdent leur possibilité d'utiliser un « pseudonyme »
- 2) Laisser croire au demandeur que le conseiller est en capacité d'apporter toutes réponses tant en matière de placement que d'indemnisation peut-être source d'incivilité et d'agressions violentes.

La région IDF précise que ce courrier est « national » mais que consciente de ces difficultés, elle va faire évoluer la formulation. Dans tous les cas le conseiller a été informé par son chef qui a rempli une fiche pour le déclarer « conseiller personnel ». L'établissement rappelle aussi que le non-volontaire ne deviendra pas « conseiller référent ». D'ailleurs au 30 juin 2840 « conseillers personnels » ont été recensés : 2277 du placement et 563 de l'indemnisation !!! Volontaires les ex-ANPE !!!

L'ENTRETIEN UNIQUE EN EXPERIMENTATION : Un test est effectué sur l'Ouest Francilien pour aider au remplissage des dossiers indemnisation par téléphone après l'inscription Internet. Echec sur toute la ligne car cela multiplie les problèmes et les procédures pour l'utilisateur et le conseiller qui n'a pas eu de formation. Effectivement tout le travail se fait en agence sur le temps de l'entretien classique et met le conseiller en difficulté ! L'établissement explique que dans les semaines qui viennent il y a la mise en place de l'entretien unique et que toutes les réponses ne sont pas à donner de suite. On espérait quand même avoir le droit à une formation ! L'ensemble des O.S. demande l'arrêt immédiat de cette expérimentation. Pour info, le 24 septembre devrait avoir lieu la présentation au C.E. de la formation sur l'entretien unique dont le déploiement commencera le 2 Novembre.

Qu'on se le dise : La norme minimale à adapter à la hausse pour L'ACCUEIL SUR LES SITES MIXTES est de 2 personnes (si possible un ex-ASSEDIC et un ex-ANPE) 1 accueil Orientation et 1 accueil Relations clients (avec possibilité d'utiliser 1 bureau pour entretiens rapides). Les plannings sont en cours d'élaboration pour l'accueil commun et la devise est « d'essayer de coller au mieux possible avec la charge » ! Nous pouvons donc demander à être 3 sur certains sites à certaines heures, voir plus!... Des formations sur l'utilisation de DUDE, pole-emploi.fr, fildirect.web vont nous permettre de répondre à plus de questions dit l'établissement. A suivre...

Comme vous le savez un SUIVI MENSUEL TELEPHONIQUE qui échoue ne peut donner lieu à une radiation... L'erreur est de déclencher une convocation qui elle génère la GL s'il n'y a pas d'entretien de saisie. L'adaptation de la note avait été laissée aux mains des DRD mais la région reprend l'affaire ! Petit rappel : Pour être valide et non contestable par le D.E., tout avis de radiation doit être envoyé en « recommandé ».

Chaque agent peut faire valoir son **DROIT DE RETRAIT** dès qu'il s'estime en situation de danger grave et imminent. Le signalement doit être fait dans un cahier spécial et l'information communiquée au CHS. Dans tous les cas ce n'est pas le chef de site qui doit décider de la reconnaissance du danger

Quels **HORAIRES DE TRAVAIL** effectuer **SUR LES NOUVEAUX SITES MIXTES** ? Le D.G. dit pour l'indemnisation : accord territorial et pour le placement : formule nationale. Ce qui se complique c'est lorsque l'on demande de faire du SMT sur les heures de fermeture au Public. Mme COSTA certifie que ce n'est pas du travail avec le public alors c'est quoi la définition de ce SMT ? Il se fait avec qui ?

L'établissement- comme s'il n'y avait que cela à considérer - assure que les problèmes techniques ou de matériels rencontrés sur les sites de **BOUCICAUT, SPECTACLES RENOIR** et **ARGENTEUIL** sont en cours de résolution. Quant au reste... En revanche pas de nouvelle concernant le nouveau site de **VILLEJUIF indemnisation**, suite à son emménagement au milieu des travaux.

RAPPEL : Les **CACHETS** avec nouveau logo P.E. sont disponibles sur fildirect.fr

Début novembre étude pour la refonte et mise en place d'une procédure unique régionale pour le **COURRIER**. La région n'a pas été informée de problèmes particuliers (perte de lettres, chèques...) Faites remonter !

Des réunions d'information sur la Grippe A et la gestion des risques sont en cours. A ce jour en IDF, une petite dizaine de cas d'agents contaminés est recensée.

Les réunions de DP sont le lieu où vous pouvez faire entendre votre voix, n'hésitez pas à nous solliciter : snu.idf@pole-emploi.fr

Paris, le 16 septembre 2009